



DIRECTION GENERALE TERRITOIRES
DELEGATION NANTES
SERVICE AMENAGEMENT
UNITE VOIES NAVIGABLES

AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE NANTES A BREST - RIVIERE ERDRE

CANAL DE NANTES A BREST : SECTION NANTES – SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Les usagers sont invités à prendre connaissance des périodes d'ouverture et du fonctionnement de l'écluse Saint-Félix, 1^{ère} écluse du Canal de Nantes à Brest pour l'année 2019.

Écluse Saint-Félix (Nantes) : ouverture à l'année, sauf jours chômés :

Les horaires d'ouverture dépendent de l'horaire de marée et sont affichés à l'écluse.

L'écluse est ouverte tous les jours 3 heures et 30 minutes avant et après la marée haute, dans la plage horaire 7 h 00 à 19 h 00.

Les jours chômés pour 2019 sont : le 1^{er} janvier, le 1^{er} et 11 novembre et le 25 décembre.

Les horaires peuvent être demandés par simple appel téléphonique aux numéros suivants :

☎ 02 40 99 78 00 (Écluse Saint-Félix)

☎ 02 40 13 11 20 (Délégation Nantes)

Vitesse maximale autorisée sur le canal de Nantes à Brest, secteur Erdre :

- Section Nantes-Quiheix : 15 km/h en dehors des sections urbaines (Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé-sur-Erdre et Nort-sur-Erdre) limitées à 6 km/h ou 8 km/h et 6 km/h pour la navigation hors chenal.

Toutefois, les usagers devront réduire leur vitesse, à chaque fois que cela sera nécessaire (à l'approche des pêcheurs, des manifestations, travaux ...).

Nantes, le **20 DEC. 2018**

P/le Président du conseil départemental
Le Chef du service aménagement

Pascal MACE